

Démarche : Appel à projet Grand Est 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet animation de l'émergence - GIEE/Ecophyto 30000

Organisme : Service Régional d'Economie Agricole et de l'Agroalimentaire

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Appel à projets pour le financement de la structuration d'un groupe et d'un projet, sur une période d'un an maximum, en vue de candidater pour être reconnu GIEE/groupe Ecophyto 30000 sur le bassin Rhin-Meuse.

ATTENTION : Lors du démarrage du dossier, merci d'indiquer le SIRET de la structure porteuse de la demande de financement.

ATTENTION : Cet appel à projets est conditionné à une délégation de crédits correspondants. Les services financiers ne peuvent pour le moment pas assurer du bon versement des crédits. Aussi, les candidatures seront retenues sous réserve de la disponibilité des crédits.

INFORMATIONS sur la plate-forme

Pour toute question liée à la plateforme :

- consultez le tutoriel <https://doc.demarches-simplifiees.fr/tutoriels/tutoriel-usager>
- adressez-vous à contact@demarches-simplifiees.fr

Pour visualiser l'ensemble des questions posées et des pièces à fournir, vous pouvez imprimer le formulaire

INFORMATIONS sur l'appel à projets "émergence de GIEE/Ecophyto 30000"

Pour le projet d'émergence, avant de commencer votre dossier, lisez attentivement le cahier des charges de l'AAP 2026 volet "Animation des collectifs d'agriculteurs émergents" à télécharger sur <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/appel-a-projets-animation-2026-a4898.html>

Contacts à la DRAAF : voir les noms et coordonnées dans le cahier des charges

ATTENTION

Cet appel à projets est conditionné à une délégation de crédits correspondants. Les services financiers ne peuvent pour le moment pas assurer du bon versement des crédits. Aussi, les candidatures seront retenues sous réserve de la disponibilité des crédits.

RAPPELS

Appel à projet Grand Est 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet animation de l'appel :

- Le dossier est à valider au plus tard le 30 AVRIL 2026 minuit
- Vous pouvez, jusqu'à la clôture de l'appel à projets, revenir à tout moment sur votre dossier avec vos identifiants
- au delà de cette date, le demandeur n'est plus autorisé à modifier le dossier qu'il a déposé, quelque soit l'état du dossier

ATTENTION :

Vous rentrez ici dans la saisie de votre dossier de demande d'aide à l'émergence de GIEE/groupe Ecophyto 30000.

Vous devez porter un soin particulier à la rédaction de votre dossier.

Il s'agit d'une candidature pour :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Un projet d'émergence GIEE

☐ Un projet d'émergence groupe Ecophyto 30000 sur le bassin Rhin-Meuse

Structure demandeuse de l'aide

Nom du représentant légal

Prénom

Fonction au sein de la structure

Courriel

Téléphone

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Certificat d'immatriculation SIRET

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité du/de la Président-e

Portant : Nom, Nom d'usage, Prénom, Date de naissance.

Sauf pour les collectivités, leurs groupements et les établissements publics

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité du/de la représentant-e signataire de la demande

si différent du/de la Président-e

Portant : Nom, Nom d'usage, Prénom, Date de naissance.

Sauf pour les collectivités, leurs groupements et les établissements publics

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Personne référente à contacter sur le volet financier du projet d'émergence

Nom du-de la référent-e financier-e

Prénom

Fonction au sein de la structure demandeuse de l'aide

Courriel

Téléphone

Personne référente à contacter sur le volet technique du projet d'émergence (plan d'actions)

La structure dans laquelle travaille le référent technique du projet est-elle la structure demandeuse de l'aide ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Nom de la structure du-de la référent-e technique

Si la structure dans laquelle travaille le-la référent-e technique est différente de la structure qui demande l'aide

Adresse de la structure du-de la référent-e technique

Si la structure dans laquelle travaille le-la référent-e technique est différente de la structure qui demande l'aide

Nom du-de la référent-e technique

Prénom

Fonction au sein de la structure

Courriel

Téléphone

Description succincte du projet d'émergence

Intitulé du projet d'émergence

Titre court de quelques mots (150 caractères maximum sans les espaces)

Résumé du projet

Ce résumé sert aux instructeurs à se remémorer rapidement le projet.

Il doit comporter les motivations de départ et l'origine du noyau du collectif

1 500 caractères maximum (espaces compris)

Calendrier du projet d'émergence

Date prévisionnelle de début du projet

Date prévisionnelle de fin du projet

Rappel : les actions s'étalent sur 12 mois maximum, à compter de la fin de l'appel à projets. Le demandeur est incité à raisonner la date de fin d'émergence pour qu'elle soit compatible avec un dépôt de demande de reconnaissance GIEE/ Ecophyto 30000 à l'appel à projets 2026

Présentation du collectif d'agriculteurs bénéficiaire des actions prévues

Nom de la structure juridique future candidate à la reconnaissance GIEE (facultatif)

Si le collectif en émergence est déjà structuré juridiquement ; sinon, ne rien inscrire

Nombre d'agriculteurs

Emergence GIEE : 20 agriculteurs au maximum

dont nombre d'agriculteurs en agriculture biologique

Indiquer le nombre d'agriculteurs du collectif ayant tout ou partie de leur SAU en agriculture biologique.

Nombre d'exploitations engagées ou envisagées dans le projet au moment du dépôt du dossier

Emergence GIEE : 5 exploitations au minimum

dont nombre d'exploitations d'EPLEFPA

EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

Une ferme de lycée agricole peut être membre du collectif

Appel à projet Grand Est 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet animation de l

Principale orientation de production du projet

Choisir dans la liste proposée celle qui sera travaillée dans le cadre du projet

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Arboriculture

☐ Élevage

☐ Grandes cultures

☐ Horticulture - pépinière - PAPAM

☐ Maraîchage

☐ Polyculture-élevage

☐ Polycultures

☐ Viticulture

Historique de constitution du collectif

Date de constitution, motivations à l'origine du projet d'émergence, actions éventuellement déjà conduites au sein du collectif...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Compte-rendus des réunions du collectifs d'agriculteurs, le cas échéant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Liste et caractéristiques des exploitations membres du collectif au moment du dépôt du dossier

Télécharger le tableau, le renseigner puis le déposer sur la plate-forme

Des fichiers-types aux 2 formats (Excel et LibreOffice) sont téléchargeables sur le site de la DRAAF : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/appel-a-projets-animation-2026-a4898.html>

SAU des exploitations membres du collectif

Somme des SAU (voir somme calculée automatiquement dans le tableau fourni)

SAU en agriculture biologique des exploitations membres du collectif

Somme des SAU en agriculture biologique

Territoire concerné par le projet d'émergence et dans lequel se situent les exploitations concernées

Département dans lequel se situe le territoire du projet

Dénomination du territoire ou zone géographique

Dénomination du territoire ou zone géographique

Dénomination du territoire ou zone géographique

Localisation des exploitations membres du collectif dans ce territoire

A l'aide du pictogramme situé en haut à gauche de la carte, merci de localiser les différents membres du collectif. Les coordonnées GPS de chaque point se généreront automatiquement en dessous de la carte.

Pour supprimer un point placé par erreur, sélectionner le point en question et le supprimer à l'aide du pictogramme corbeille situé en haut à gauche de la carte.

Présentation synthétique du territoire

Principales caractéristiques

Enjeux du territoire pour l'agriculture et l'alimentation (actuel, évolutions récentes, perspectives)

Activités dynamiques, structures, filières et productions agricoles présentes, ...

Du point de vue économique, environnemental, social.

En 2 500 caractères maximum

Les agriculteurs du collectif sont-ils situés sur une zone de captage ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Sur quelle(s) zone(s) de captage sont-ils situés ?

Quel est le nom de l'animateur/animatrice captage ?

Le collectif est-il en lien avec le projet alimentaire territorial de son secteur (s'il en existe un) ?

Recensement des PAT : <https://france-pat.fr/presentation-de-l-observatoire/>

Le lien avec un projet alimentaire territorial peut être un véritable atout dans le cadre d'un projet de filière. L'existence d'un lien sera un point positif dans l'évaluation du dossier de candidature

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Explicitiez les liens avec le projet alimentaire territorial

Des actions menées conjointement avec le PAT du secteur seront un atout dans l'évaluation du dossier de candidature.

Description détaillée du projet d'émergence

Problématique initiale qui est à l'origine du projet d'émergence.

Appel à projet Grand Est 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet animation de l

Quelles sont les attentes du collectif (notamment ses objectifs économiques, environnementaux et sociaux visés) au moment du dépôt de la candidature ?

Relier ces objectifs aux enjeux du territoire présentés plus haut.

En quelques lignes.

Remarque : Ces objectifs pourront évoluer d'ici la fin de l'émergence.

Thématique principale de travail envisagée par le collectif en émergence

Remarque : la thématique pourra évoluer avec le travail de co-construction qui sera fait pendant la phase d'émergence du GIEE, sur la base des résultats partagés des diagnostics réalisés

Autres thématiques envisagées

Remarque : les thématiques pourront évoluer avec le travail de co-construction qui sera fait pendant la phase d'émergence du GIEE, sur la base des résultats partagés des diagnostics réalisés

Lister les différents partenariats de l'émergence

avec des acteurs des filières, de l'enseignement, des territoires, de la société civile ou autres

Plan d'actions pour l'année d'émergence

Pour rappel, les actions doivent concourir à :

- faire un état des lieux de la situation de départ des exploitations permettant d'orienter les actions à mener par le futur GIEE/groupe Ecophyto 30000,
- établir le plan d'actions du futur GIEE/groupe Ecophyto 30000 (objectifs, calendriers, moyens, indicateurs),
- mener une candidature à la reconnaissance.

Il existe plusieurs types d'action :

- Structuration/animation du groupe ;
- Réalisation de diagnostics ;
- Appropriation des résultats de la recherche-développement/acquisition de connaissances ;
- Construction du projet ;
- Candidature à la reconnaissance GIEE/groupe Ecophyto 30000.

Pour les GIEE : Réalisation des diagnostics agroécologiques des exploitations membres du collectif

Le diagnostic doit être réalisé durant l'année d'émergence. Il peut être terminé en 1ère année de reconnaissance du GIEE si nécessaire.

Il devra à nouveau être réalisé avec le même outil en fin de GIEE pour mesurer le chemin parcouru.

L'outil de diagnostic prévu est DiagAgroEco : <https://diagagroeco.org/>, mais un autre outil de diagnostic peut être choisi.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Appel à projet Grand Est 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet animation de l'animation

☐ Plan d'actions pour l'année d'émergence

Télécharger le modèle de tableau ci-dessous (format LibreOffice), le remplir puis le déposer sur la plate-forme. (le fichier est disponible au format Excel sur le site de la DRAAF : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/appele-a-projets-animation-2026-a4898.html>)

(Rappel : les actions attendues dans le plan d'actions et éligibles au financement sont présentées dans la première partie du cahier des charges du volet émergence de l'appel à projets)

Éléments financiers

Rappel

Un même collectif avec sa structure d'accompagnement ne pourra bénéficier qu'une seule fois d'un financement "Emergence GIEE/groupe Ecophyto 30000".

Situation au regard de la TVA

Dépenses

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ TTC

☐ HT

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation de non récupération de la TVA (si dépenses TTC)

Montant total des dépenses présentées

Reporter le montant inscrit dans le compte prévisionnel de réalisation complété ci-après

Montant de l'aide demandée

Reporter le montant inscrit dans le compte prévisionnel de réalisation complété ci-après

Rappels :

- Le montant de l'aide est plafonné à 10 000€ par collectif en émergence
- Le taux d'aide est plafonné à 80% des dépenses éligibles

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Compte prévisionnel de réalisation du projet

Télécharger le modèle ci-dessous (au format LibreOffice), le remplir puis le déposer sur la plate-forme (le fichier est disponible au format Excel sur le site de la DRAAF : <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/appele-a-projets-animation-2026-a4898.html>)

NB. Le compte prévisionnel de réalisation présenté doit porter uniquement sur les dépenses et recettes directement imputables au projet. Il doit écarter toutes dépenses et recettes de la structure porteuse du projet qui ne concernent pas la mise en œuvre directe du projet pour lequel est demandée la subvention. Nous vous invitons à ne faire figurer que les actions du plan d'actions d'émergence pour lesquelles vous sollicitez un financement à la DRAAF (par exemple : ne pas mentionner les formations financées par Vivea).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Exposé écrit de la méthode de comptabilisation des temps de travail et éléments de calcul journalier du coût de l'animation

Déclarez-vous des charges de structures ?

Les dépenses indirectes affectées au projet doivent être justifiées en produisant un état récapitulatif des frais généraux nécessaires au projet certifié par un comptable public, commissaire aux comptes ou centre de gestion agréé, selon le mode de calcul suivant :

- A = total des dépenses de frais généraux de la structure porteuse du projet sur la durée du projet (issu de la comptabilité de l'organisme);

Appel à projet Grand Est 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet animation de l

• B = effectifs (ETP) mobilisés sur le projet

• C = total des effectifs de la partie de la structure émergeant sur ces dépenses de frais généraux A

• D = A*B/C = frais généraux admissibles dans le cadre du projet, plafonnés à 15 % des dépenses directes du projet selon l'organisme

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Attestation sur l'honneur de non perception d'aides CASDAR par la structure demandeuse du financement

Le cas échéant (si le demandeur sollicite le financement de charges indirectes)

Autres pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Statuts ou convention constitutive de la structure qui demande le financement

Sauf pour les collectivités, leurs groupements et les établissements publics

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Publication au JO ou récépissé de déclaration à la préfecture

Pour les associations

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Extrait K-bis ou inscription au registre ou répertoire concerné (datant de moins de 6 mois)

Pour les sociétés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Procès verbal de l'installation du/de la Président-e

En cas de changement de la Présidence de la structure en cours de projet, merci d'avertir la DRAAF en fournissant la copie du document d'identité et le procès verbal d'installation du/de la Président-e nouvellement élu-e

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Procès verbal de délibération de la réunion de l'organe compétent

de l'organisme demandeur approuvant l'opération pour laquelle l'aide est sollicitée ainsi que son plan de financement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Compte bancaire de la structure bénéficiaire qui dépose le dossier et sur lequel sera versée l'aide

Forme IBAN obligatoire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Devis et autres pièces justificatives probantes des dépenses prévisionnelles

Un seul fichier (format pdf) avec devis, attestations, bulletin de paie, convention de mise à disposition...

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Copie des demandes d'aides publiques (autres que Casdar GIEE) sollicitées ou obtenues pour ce projet d'urgence

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Le porteur peut joindre au dossier tout élément jugé utile à l'analyse de son programme d'émergence

Appuyer sur "ajouter une ligne" en dessous du bloc pour joindre une autre pièce complémentaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Le porteur peut joindre au dossier tout élément jugé utile à l'analyse de son programme d'émergence

Appuyer sur "ajouter une ligne" en dessous du bloc pour joindre une autre pièce complémentaire

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Le porteur peut joindre au dossier tout élément jugé utile à l'analyse de son programme d'émergence

Appuyer sur "ajouter une ligne" en dessous du bloc pour joindre une autre pièce complémentaire

Commentaires supplémentaires éventuels

Engagements du demandeur

Je suis informé(e) du fait que :

- En cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.
- Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Les destinataires des données sont le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, l'Agence de Service et de Paiement.
- Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui me concernent.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je certifie :

- Avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité
- L'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je m'engage sous réserve de l'attribution de l'aide :

- A respecter les règles en matière de date de début et de fin d'éligibilité des actions ;
- A respecter mes engagements suivant la date de signature de l'engagement juridique ;
- A informer la DRAAF Grand Est de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet retenu ;
- A permettre / faciliter l'accès à ma structure aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite ;
- A communiquer le montant réel des recettes perçues pendant la durée de l'opération à déduire des dépenses retenues ;
- A ne pas être sous le coup d'une sanction suite à un refus de contrôle, à une non conformité de ma demande, un non respect de mes engagements ou une fausse déclaration ;
- A fournir à la dernière demande de paiement le compte-rendu d'exécution final conformément à la convention financière ;
- A détenir, conserver, fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par

Appel à projet Grand Est 2026 « Collectifs en transition agro-écologique » - Volet animation de l'

l'autorité compétente pendant 5 ans après le paiement du solde par l'organisme payeur : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, comptabilité...

- A faire la publicité sur la participation du CasDAR et/ou du BOP149 dans le financement de l'opération (logo et mention fournis par la DRAAF).

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Je m'engage également

à remettre, dans un délai de un an à compter de la date de réception de la demande de conventionnement attesté par un récépissé :

☒ un compte-rendu technique des actions qui ont été menées ;

☒ la description du projet collectif se composant des éléments nécessaires soit à la reconnaissance en tant que GIEE ou en tant que Groupe Ecophyto – 30 000 (notamment pour chaque exploitation du groupe, le diagnostic requis pour l'élaboration du plan d'action), le cas échéant.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

J'autorise l'administration, afin de faciliter les démarches, à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers le concernant et concernant les exploitants agricoles engagés dans le projet ;

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

J'accepte les mentions légales :

- Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire le dossier me concernant et concernant les exploitants agricoles engagés dans le projet. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui me concernent. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je m'adresse au service auquel j'adresse ce formulaire ;

- Les documents produits dans le cadre de cet appel à projet sont publics et libres de tous droits patrimoniaux au titre des droits d'auteur ou du droit du producteur de bases de données. Ils pourront en particulier être diffusés librement sur les portails institutionnels (en particulier : <https://agriculture.gouv.fr/>, <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>, <https://grandest.chambre-agriculture.fr/>, <https://collectifs-agroecologie.fr/regions/grand-est/>, <https://rd-agri.fr/>)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce(s) post-instruction

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièces post-instruction

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièces post-instruction

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pièces post-instruction